

## Compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2014

La séance est ouverte à 20h35

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absents : Françoise MARTIN (procuration à Frédéric SIGNORI) et Nicolas GEY (procuration à Joël CHEVASSUS)

Secrétaire de séance : Frédéric BREGAND.

### 1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

### 2/ Etudes du cabinet VERDI :

- Contrôle des branchements de l'assainissement sur le réseau séparatif : un test à la fumée sera réalisé pour contrôler les branchements des habitants des rues de la Chirelle, Fardée, Maréchaux et Joseph Martin pour un montant de 3 115 euros HT.
- Etude de faisabilité de dé-raccordement des eaux pluviales (vers les caniveaux et/ou réservoirs incendie) pour le reste des rues du village, pour un montant de 3690 euros HT.

Vote à l'unanimité.

### 3/ Sécurité des entrées du village sur la RD76 :

- La cellule sécurité du Conseil Général (CTRD) et la DDT ont approuvé le déplacement des panneaux d'agglomération sur la RD76. Le nouveau panneau d'agglomération rue du Moulin sera placé à 120 m de l'actuel (la DDT ayant refusé de placer ce panneau au niveau du « Moulin » ou de la « Doulonne »). Le nouveau panneau d'agglomération route de Rans sera placé au niveau du cimetière, soit à 130 m de l'actuel. Ces déplacements sont à la charge du Conseil Général et seront réalisés par la DDT. Le Conseil Municipal (CM) vote à l'unanimité ces déplacements et un arrêté du Maire sera pris pour entériner cette décision.
- Travaux de voirie : un devis a été réalisé par la société Roger MARTIN pour la réalisation de plateaux aux 2 entrées du village pour un montant de 17 844 euros TTC (comprenant les panneaux de signalisations, deux plateaux de 8 m de long et des bordures). Ce devis va être renégocié mais nous permet d'ores déjà de demander une subvention du Conseil Général (25% avec un plafond de 30 000 euros). Un devis est attendu prochainement des sociétés BONNEFOY et SJE.

4/ Adhésion au SIDEC pour l'aide à la gestion de l'eau potable : cette cotisation comprend la recherche préventive de fuites (une fois par an), l'aide à la rédaction du rapport PQS et l'aide à l'utilisation du logiciel SISPEA. L'année dernière cette cotisation s'élevait à 1034 euros. La cotisation pour 2015 est de 1432 euros. Le CM vote cette adhésion à la majorité (10 pour et une abstention).

5/ Cotisation de l'ACCA pour la saison 2014-2015 : l'année dernière la cotisation s'élevait à 892.50 euros et représentait une augmentation de 2.76% sur les 3 dernières années (eu égard au financement partagé avec la commune d'une protection d'une parcelle de forêt par une

clôture électrique contre les cerfs). Cette année un effort financier est demandé aux chasseurs avec une augmentation de 80 euros (représentant une augmentation de 9%, équivalent à 4 euros par chasseur) soit une cotisation de 972.50 euros pour la saison 2014-2015.

Le CM approuve à la majorité le montant de la cotisation 2014-2015 (2 contre, 2 abstentions et 7 pour)

6/ Recrutement d'un adjoint technique 2<sup>ième</sup> classe (employé communal) : après plusieurs candidatures non retenues, un candidat, Jean-Michel MAY, dont le profil correspond à celui recherché par la commune est proposé au CM. Les avantages (connaissances des besoins d'une commune en tant qu'élus d'une petite commune, compétences dans la gestion de l'eau et assainissement, qualités professionnelles en tant que responsable d'équipes et auto-entrepreneur, polyvalence et autonomie) sont bien supérieurs à l'inconvénient essentiellement de nature financière. Un employé communal à 35 heures hebdomadaires coûtera à la commune moins de 30 000 euros par an (charges comprises) ce qui représente une dépense de moins de 70 euros par an et par habitant. Pour limiter les frais, une mutualisation est possible avec les communes de la Communauté de Communes Jura Nord. La CCJN cherche à développer cette mutualisation en raison du trop faible effectif de son service technique notamment pour la réalisation de travaux urgents dans les écoles, les accueils de loisirs, etc... La commune pourra également proposer l'employé communal aux communes de La Bretenière et Plumont.

La création d'un contrat dit « d'accroissement temporaire d'activité » (3 mois minimum à 18 mois maxi, permettant une mise à l'essai) de 35 heures pour un adjoint technique de 2<sup>ième</sup> classe est votée à l'unanimité par le CM.

7/ Indemnité de technicité et d'administration pour la secrétaire de mairie : cette indemnité est votée dans de nombreuses communes pour compenser les trajets à la trésorerie, préfecture, pour l'achat de timbres...L'indemnité avait été votée en 2012 à Etrepigny pour les précédentes secrétaires. Le CM vote à l'unanimité une indemnité de 451.02 euros pour cette année (correspondant à une demi-année).

8/ Compte-rendu des commissions eau-assainissement et bâtiment-voierie-sécurité fait par Jérôme GOUSSET.

9/ SICTOM : des barrières vont être installées dans les déchetteries. L'accès sera autorisé grâce à un badge nominatif par foyer. Les habitants d'Etrepigny sont invités à récupérer leurs badges ainsi qu'un règlement en mairie aux heures de permanence du secrétariat. Les barrières seront activées en début d'années 2015.

10/ Proposition par l'ONF de protection des parcelles 38 et 45 : Il s'agit de protéger ces parcelles avec une clôture électrique contre les cerfs. La charge de cette protection reviendrait à la commune et un partenariat est possible avec l'ACCA d'Etrepigny. Une précédente tentative de protection avait été réalisée sur la parcelle 71 qui s'est avérée malheureuse en raison du vol au bout de quelques semaines de la batterie solaire et de l'électrificateur. Néanmoins cette parcelle 71 est tout de même peuplée de chênes et a fait l'objet de travaux non négligeables cette année (décloisement et nettoyage autour des chênes). Plusieurs inconvénients sont énoncés. Au coût du matériel doit s'ajouter les réparations de clôture causées par l'irruption des cervidés dans la parcelle protégée. De plus, la clôture devrait être enlevée pendant la période de chasse pour éviter les dégâts inévitables causés par la fuite des cerfs. Les parcelles proposées par l'ONF sont situées dans la réserve de chasse, zone où se

concentre une bonne partie des cervidés en période de chasse ce qui annulerait les efforts de protection réalisés en dehors de cette période. Enfin, une des deux parcelles est traversée par le chemin du T ce qui interdirait l'accès à la forêt pour les promeneurs et les affouagistes venant de Cinq Cens en cas de mise en place d'une clôture électrique. Pour toutes ces raisons le CM à l'unanimité ne retient pas cette proposition.

#### 11/ Questions diverses :

- Vitre endommagée de la sacristie : des devis ont été réalisés pour changer cette vitre. Pour une ossature en PVC, les devis vont de 739.90 à 917 euros HT. Pour une ossature en bois, les prix vont de 1123 à 1269 euros HT. Le CM propose de redemander des devis pour un vitrage ossature bois.
- Association de défense de l'école : une subvention de 720 euros a été attribuée par erreur l'année dernière au lieu de 150 euros. Il est convenu en CM que l'association garde le trop perçu et de ne pas attribuer de subvention jusqu'à atteindre le montant équivalent.
- Association des villages de Chaux : l'AG de cette association aura lieu le 13 décembre à 17h00. Il est rappelé les différents travaux réalisés par cette association dont le siège social est situé à Etrepigny. Le CM vote à l'unanimité une subvention d'un montant équivalent à l'année dernière.
- Concernant les subventions aux associations, le CM demande aux associations qui n'ont pas encore obtenues de subventions de faire une demande écrite jointe avec un rapport d'activité.
- Devis de l'entreprise GUILLOT : le compteur d'eau du 17 rue de la Chirelle, datant de 1936, est hors d'usage et son remplacement coûtera 185 euros HT. Le nouveau compteur sera mis en limite de propriété.
- Cimetière : les bennes à déchets verts du cimetière doivent être vidées. Cette année cette charge serait pour le compte de la commune de La Bretenière (accord tacite à vérifier). Une demande dans ce sens va être faite au Maire de La Bretenière.

La séance est levée à 23h00.